

# Exemple de Lettre anonymisée de la DIRECCTE concernant les manquements à la Coordination SPS



MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DE LA COHESION SOCIALE ET DU LOGEMENT



Direction Départementale  
du Travail, de l'Emploi et de  
Formation Professionnelle  
de PARIS

Bureau 100

811, rue Georges Pompidou  
75740 PARIS CEDEX 15

Téléphone : 01 48 45 36 57  
Télécopte : 01 48 58 05 42

Permanences :  
Vendredi après-midi  
samedi matin

Services d'informations  
au public :  
3818 Emplacé 0,15207m  
(Boulevard 0,077)  
www.travail.gouv.fr

L'Inspectrice du Travail

à

Monsieur

Paris, le 26 décembre 2006

Réf : CPVSA

L.RAR

OBJET : Chantier de restructuration de . . .

Monsieur le Directeur,

Nous vous informons que nous relevons à votre rencontre par procès-verbal les infractions aux dispositions suivantes du Code du Travail concernant les obligations du maître d'ouvrage :

- articles L 235-2 et R 238-2 du Code du Travail : relatifs à la déclaration préalable à une opération de bâtiment, infraction passible d'une amende de 4500 euros prévue par l'article L 263-10-I du Code du Travail ;
- articles L 235-4 et R 238-4 du Code du Travail, relatifs à la désignation d'un Coordonnateur de Sécurité et de Protection de la Santé, en phase de conception, infraction passible d'une amende de 9000 euros, prévue par l'article L 263-10-II du Code du Travail ;
- articles L 235-6 et R 238-22 du Code du Travail relatifs au Plan Général de Coordination, infraction passible d'une amende de 9000 euros prévue par l'article L 263-10-II du Code du Travail ;
- articles L 235-5 et R 238-17 du Code du Travail relatifs aux moyens donnés au Coordonnateur S.P.S. pour exercer sa mission, infraction passible d'une amende de 9000 euros prévue par l'article L 263-10-II du Code du Travail.

Nous vous invitons à nous communiquer par retour du courrier votre identité complète (date et lieu de naissance) ainsi que les coordonnées de votre domicile personnel.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

Les Inspectrices du Travail

Françoise GUYOT

Chantal PREAUX